

# Balades nature et patrimoine

## BIENVENUE À AIGRE

Des communes qui s'engagent dans la qualité de vie de leurs habitants et l'accueil des visiteurs.

11 communes du Pays Ruffécois, labellisées Villes et Villages Fleuris, vous proposent des balades nature et patrimoine pour découvrir leurs actions en faveur d'un cadre de vie de qualité géré de manière durable. Créé en 1959, ce label était centré à l'origine sur l'embellissement par le fleurissement. Aujourd'hui, il remet l'humain au centre du projet municipal tout en laissant une place prépondérante à la protection de la biodiversité, à la préservation des ressources naturelles et à la valorisation du patrimoine végétal et bâti.

Le label des Villes et Villages Fleuris ne se résume pas seulement à des géraniums dans des pots !

## AIGRE, UNE COMMUNE CONSTRUITE SUR UN MARAIS

Bâtie sur le marais, au cœur de la vallée de l'Aume, la commune prospère dès le XVII<sup>e</sup> siècle avec la production de chanvre et de lin. Elle connaît son âge d'or au XIX<sup>e</sup> siècle avec son commerce des eaux de vie, de belles demeures en témoignent. Aujourd'hui la maison de cognac Gautier, l'une des plus anciennes de Charente, s'ouvre à la visite.

Au fil de la balade, vous passerez d'un univers à l'autre, entre patrimoine bâti et terres de marais, où les habitants cultivent potagers et vergers. Profitez-en pour faire une halte au parc des charmilles, où vous pourrez découvrir de très beaux tulipiers de Virginie et hêtres pourpres. Ces arbres faisaient partie intégrante du parc du château et sont les témoins de son histoire.

Les cours d'eau (l'Aume, la Couture...), omniprésents tout au long du parcours, se jouent de vous, ils disparaissent et réapparaissent, on longe les rivières et les ruisseaux, on les traverse. Profitez sur les ponts des points de vue et des perspectives qui s'offrent à vous.

Engagée dans une démarche « zéro pesticide », la commune participe à l'enjeu actuel du territoire de préserver la qualité de l'eau. Si vous souhaitez en savoir plus, n'hésitez pas à poursuivre votre balade en suivant la boucle « la bécassine des marais » mise en place par le syndicat de gestion des milieux aquatiques (SMABACAB).



DISTANCE À PARCOURIR : 4,5 km  
TEMPS DE CIRCUIT: 1h15



Ne vous perdez pas, prenez le plan en photo. Soyez curieux, suivez la cagouille !

Ça vous a plu ? Découvrez les 10 autres communes participantes : Barro, Bioussac, La Faye, Mansle, Moutonneau, St Fraigne, St Groux, Verteuil sur Charente, Vauharte, Xambes.

Opération collaborative entre le PETR et l'Office de tourisme du Pays du Ruffécois et les Communautés de communes Cœur de Charente et Val de Charente

